

A la une ...

Infos : Catherine.Drapier@cfwb.be

.. Vers une alimentation saine

Nous vous détaillons dans le [numéro précédent](#) la récente circulaire **4333** visant à une alimentation saine, savoureuse et durable au sein des établissements scolaires.

La Région wallonne développe une interface électronique sécurisée par le biais de laquelle les collectivités intéressées pourront communiquer leurs avis de marchés pour l'achat de produits alimentaires (bruts ou conditionnés/transformés) et de produits d'horticulture non comestible. Les producteurs seront invités à répondre et, lorsque leur offre sera acceptée, ils recevront un bon de commande. L'interface électronique sera mise au point fin de cette année 2013. L'objectif est de faciliter les marchés. Cette interface disposera également d'une géo-localisation des divers producteurs qui ont adhéré au projet.

Afin de lancer le projet-pilote, l'APAQ est à la recherche de collectivités intéressées (et qui testeraient l'interface), dans un 1^{er} temps les produits concernés sont : les yaourts, les jus de fruits artisanaux, les œufs et les pommes et poires. Si vous êtes intéressés ou que vous avez des questions prenez contact avec l'APAQ-W : info@apaqw.be ou 081/33.17.00.

Les collectivités bruxelloises peuvent également participer.

➤ Informations complémentaires :

Madame Tatiana Pereira : 02/413.26.50

[Direction générale de la santé](#) – Direction de la Promotion de la santé

Actualités

Infos : Pascale.Lhoest@cfwb.be

.. Formations

L'ASBL COREN organise prochainement les formations gratuites suivantes :

- **7 novembre 2013** : Prévention des déchets et gestion des achats en milieu scolaire
Téléchargez [le programme détaillé](#) - [le formulaire d'inscription](#)
- **22 novembre 2013** : La gestion des produits dangereux et déchets spéciaux en milieu scolaire : aspects réglementaires, techniques et pratiques, ... en Région de Bruxelles-Capitale
Téléchargez [le programme détaillé](#) - [les informations pratiques](#)
- **14 février 2014** : La gestion des produits et déchets dangereux dans les écoles : aspects réglementaires, techniques et pratiques
Téléchargez [le programme détaillé](#) - [le formulaire d'inscription](#)

D'autre part, Coren lance un [appel à projet](#) "Ecoles en développement durable".

En effet, à l'occasion de ses 20 ans, Coren asbl lance un appel à projet exceptionnel ouvert à toutes les écoles wallonnes.

Cet appel à projet est doté de nombreux prix et sera couronné par un Forum des écoles en développement durable - évènement le 21 mars 2014.

Vous trouverez tous les détails nécessaires en [téléchargeant l'appel à projet](#), le [formulaire d'inscription](#) ou son [affiche de promotion](#).

Dossier

Infos : Olivier.Delzenne@cfwb.be

.. Produits phytosanitaires

Saviez-vous que les produits phytosanitaires pouvaient voir leurs agrément retirés ?

Dans ce cas, l'utilisateur dispose seulement d'un délai plus ou moins long afin de mettre en œuvre ses stocks de produits résiduels. Durant ces dernières années, de nombreux produits ont perdu leurs agréments et ne peuvent plus être utilisés.

Une surveillance des produits actuellement en stock s'impose donc, comme pour l'ensemble des produits et substances dangereuses. Pour rappel, un [registre](#) de ces produits doit être tenu (Diverses circulaires ont été éditées sur cette thématique. Vous pouvez les retrouver [ici](#))

Une vigilance s'impose donc au quotidien dans la gestion des stocks présents dans l'établissement.

Dans le cadre de la législation sur les produits phytosanitaires, la réglementation impose que les produits frappés de nullité dans leurs agréments soient stockés séparément des autres produits dans un compartiment réservé aux PPNU (Produits Phyto Non Utilisables), avec la mention « périmé ».



Des collectes spécifiques sont organisées périodiquement sous l'égide de "[PhytofarRecover](#)". Attention, la campagne 2013 commence très prochainement !

Le site de [PhytofarRecover](#) vous permet de consulter le [calendrier](#) et le lieu des enlèvements. La procédure des [PPNU](#) y est également décrite

La vérification de l'agrément peut s'opérer en consultant le site gouvernemental [Phytoweb](#)

<http://www.phytoweb.fgov.be>



Autorisations existantes

- [Chercher sur base du nom/numéro du produit commercial](#)
- [Chercher sur la substance active](#)
- [Chercher sur la culture](#)
- [Chercher sur la maladie/le ravageur/mauvaises herbes](#)
- [Chercher sur la nature du produit](#)
- [Chercher sur le type de formulation](#)
- [Chercher sur Usage](#)

Nouvelles autorisations

Importations parallèles

Autorisations retirées

- [liste](#)
- [délais pour utilisation de stocks](#)

Détenteurs d'autorisation

Teneurs maximales autorisées en résidu

- [Chercher sur la substance active](#)
- [Chercher sur la culture](#)

Liste des produits agréés (fichier-ASCII update 2/10/2013)

Sur ce site, en sélectionnant l'onglet

"*Consulter autorisations*",

vous pourrez consulter, via plusieurs sélecteurs possibles, l'état de l'agrément de vos phytosanitaires.

De même, vous pouvez afficher la liste des produits dont l'autorisation a été retirée et les délais maximums d'utilisation des stocks.

Les produits dont l'agrément a été retirée peuvent présenter un

risque important de pollution,

il est donc nécessaire d'éliminer ces produits avec précautions et en suivant les procédures d'élimination (soit via PhytofarRecover ou un collecteur agréé pour cette collecte).



Publications - lu pour vous

Infos : Olivier.Delzenne@cfwb.be

•• **NAPO à l'école** - Ce qu'on apprend au berceau dure jusqu'au tombeau

En collaboration avec le Consortium Napo, l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail (EU-OSHA) vient de développer l'application «Napo pour les professeurs».



Grâce au personnage populaire **Napo**, l'EU-OSHA a élaboré un ensemble d'outils pédagogiques en matière de santé et sécurité au travail (SST) pour les enseignants, visant à sensibiliser les enfants de l'école primaire aux thèmes de la santé et de la sécurité de manière éducative, mais néanmoins ludique et innovante, en utilisant les clips de Napo et des activités créatives.

Chaque module d'études souligne les messages clés et les objectifs d'apprentissage, en fournissant aux enseignants des détails complets sur les animations possibles et les supports/matériels requis, en plus d'une fiche pédagogique pouvant facilement être mise en œuvre dans un cours de 40 minutes.

Ce projet permet aux élèves de l'école primaire de se familiariser avec les principes de base de la sécurité et de la santé.

Divers matériels de cours sont mis en ligne à la disposition des institutrices. Les packages sont destinés à deux publics-cible : les enfants âgés de **7 à 9 ans** et les enfants âgés de **9 à 11 ans**.

Les leçons abordent des sujets auxquels ces derniers sont régulièrement confrontés chez eux ou à l'école, comme la signalisation de sécurité, les dangers pour la peau et le dos, ou encore l'identification des risques.

Âges cibles: 7-9 ans

Les boîtes à outils d'éducation à la SST suivantes ont été conçues pour des enfants âgés de **sept à neuf ans**. À cet âge, les enfants commencent à développer des capacités d'abstraction et de raisonnement et à passer à l'apprentissage fondé sur le langage et la logique, en plus de l'observation. Il est essentiel d'initier les enfants à la santé et à la sécurité afin de leur inculquer de bonnes habitudes en la matière dès le plus jeune âge.

[EXPLORER LES LEÇONS](#)

Âges cibles: 9-11 ans

Les boîtes à outils d'éducation à la SST suivantes ont été conçues pour des enfants âgés de **neuf à onze ans**. À neuf ans, les enfants traversent une phase de développement importante où ils doivent pouvoir commencer à travailler en groupes pour accomplir des projets, apprendre à travailler de manière autonome sur des projets à plusieurs étapes et se familiariser avec les faits et la pensée scientifiques de base. L'instillation d'une culture de la prévention des risques permet d'inculquer aux enfants les compétences et connaissances de base qui contribueront à les protéger à l'avenir.

[EXPLORER LES LEÇONS](#)

Les packages d'apprentissage sont disponibles en sept versions linguistiques.

A visiter donc : www.napofilm.net

Infos : Olivier.Delzenne@cfwb.be

•• **Fondation des Brûlés** (Fondation d'utilité publique) - "Vous n'avez plus que 3 minutes pour vous échapper de votre habitation lors d'un incendie! Il y a 60 ans, vous aviez une demi-heure !"

La **Fondation des Brûlés** diffuse régulièrement, dans le cadre des objectifs qu'elle poursuit, des messages de prévention via une newsletter.

Dans son dernier **numéro**, la Fondation revient sur la vitesse de propagation d'un incendie dans une habitation et plus précisément en comparant des études antérieures.

"Des études ont été menées aux Etats-Unis sur les incendies d'habitations. Et il a été constaté que la literie et le mobilier contemporains sont responsables d'une propagation très rapide du feu. Lors d'un test d'incendie mené avec du mobilier actuel, "le flash-over" (embrasement généralisé) a eu lieu après seulement **trois minutes et demi**. Lors d'un test analogue effectué en 1975, l'embrasement intervenait après 17 minutes, et dans les années 50, environ une demi-heure s'écoulait entre un incendie localisé et un embrasement général."

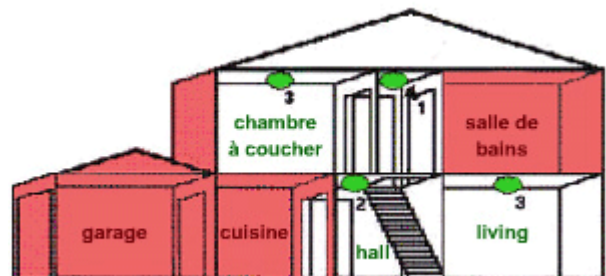
La Fondation rappelle en conclusion que "Seul le placement de détecteurs de fumée vous permettra d'être prévenu à temps et d'évacuer la maison dans les 3 minutes qui vous restent. Sans détecteur, votre temps d'évacuation est réduit de moitié. Il ne vous reste plus que 90 secondes pour vous échapper."

Placez votre détecteur de fumée aujourd'hui



Un détecteur à tous les étages

De préférence un détecteur dans toutes les chambres



Dessinez votre plan d'évacuation maintenant



AUCUN objet gênant ne peut être placé sur l'itinéraire d'évacuation

Organisez un exercice d'incendie avec toute la famille

Décidez d'un endroit central où vous vous retrouverez après votre évacuation.



Toujours sur l'excellent site de la **Fondation des Brûlés**, vous pourrez trouver un intéressant **document interactif sur les détecteurs de fumées** autonomes rappelant les principes de fonctionnement, les raisons d'installer ces appareils, les emplacements à privilégier, les tests, ...

Ce site reprend également une foule de mesures de prévention à suivre ou à se remémorer dans sa rubrique "**Prévention**".